

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION PECHE PROFESSIONNELLE Mardi 6 décembre 2018

Participants :

Frédéric DROGERYS, Président du CDPMEM Nord

François HENNUYER, Directeur de la Coopérative Maritime de Dunkerque

David BARBER, GRIDLINK,

Timothée DEGRACE, Arcadis

Jérôme LAURENT, Garant CNDP de la concertation jusqu'à l'enquête publique

Une intervenante du CRPMEM Hauts-de-France est également en communication téléphonique pendant la réunion.

ECHANGES SUR LE PROJET

David BARBER rappelle le contexte de la concertation entre les pêcheurs et le projet GridLink, avec un dialogue engagé depuis près de 18 mois.

David BARBER souhaite indiquer les principaux sujets et points à discuter lors de cette rencontre :

1. Communiquer les informations à jour sur le projet GridLink ;
2. Planifier les campagnes en mer et mettre en œuvre les accords nécessaires avec le CDPMEM et le CRPMEM :
 - a. Réunion préalable en présence de la société qui effectuera les campagnes ;
 - b. Communications et notifications préalables aux campagnes
 - c. Navires de garde
 - d. Compensations si incidences sur les activités de pêche
3. Participation à l'étude d'impact via une étude VALPENA

La réunion s'engage donc pas une description des avancées du projet depuis la dernière visite. Le tracé en mer déterminé à partir de l'étude bibliographique achevée n'a pas connu de modification pour la partie française par rapport à ce qui avait été présenté dans le cadre de la concertation préalable. La seule modification concerne l'estuaire de la Tamise.

L'ensouillement se fera à au moins deux mètres sous les fonds. Les techniques utilisées seront différentes si l'on est en présence de sédiments meubles, de dunes hydrauliques ou de rochers, mais sont maîtrisées.

Les représentants des pêcheurs demandent, dans le cas où le câble franchit une dune de sable hydraulique, si le câble suit la topographie sous-marine et ondule.

David BARBER répond par la négative. L'interconnexion est ensouillée sous le point le plus bas des dunes hydrauliques.

Par téléphone :
03 28 23 52 13

Par mail :
info@gridlinkinterconnector.com

Plus d'infos sur
www.gridlinkinterconnector.com

Les travaux sont prévus entre 2021 et 2024 (plutôt 2023 pour la partie câble sous-marin car il faut fabriquer le câble). Les pêcheurs indiquent que cette période est délicate, compte tenu des autres travaux prévisibles à la même époque (éoliennes offshore par exemple) et que l'effort d'information réciproque doit être important.

Pour la question de la campagne scientifique en mer et de la coordination et collaboration entre les pêcheurs et le développeur, les représentants des pêcheurs indiquent qu'ils ont un retour d'expérience positif avec le développeur du projet NEMO-Link.

Une convention avait été mise en place en amont pour prévoir :

- La communication préalable et pendant la campagne. Sur ce point les pêcheurs souhaitent s'assurer qu'un interlocuteur francophone sera identifié à bord des navires. M. BARBER répond que cela est prévu dans le cadre de la campagne ;
- Le système d'indemnisation pour pertes d'exploitation (IPP : Indemnités pour Pertes de Pêche) tant pendant la campagne d'études que les travaux (manque à gagner + dépenses de fuel). Les indemnités doivent être basées sur la journée, en tenant compte du nombre réel de bateaux engagés, même s'il peut être légèrement différent de celui fixé par la convention.

Les pêcheurs indiquent à ce stade que compte tenu du type de campagne et de navires prévus, l'aire étudiée devra avoir laissé « sans filet » par les pêcheurs professionnels.

M. BARBER indique qu'il y a évidemment à un intérêt partagé entre les pêcheurs et le projet qu'aucun matériel de pêche ne soit abîmé par les navires d'études et vice-versa.

Il est entendu que la CMDK enverra à l'équipe GridLink un modèle « brouillon » de convention, afin de servir de base de discussion.

Une nouvelle réunion sera prévue en janvier-février 2019 afin d'organiser une rencontre entre l'entreprise réalisant les sondages et les représentants de la pêche.

Cette convention qui s'appliquera pour la campagne en mer aura également vocation à servir de base pour celle qui s'appliquera lors de la phase chantier. Il y a en effet une différence entre la compensation à court terme pour exclusion de zone (prévue dans la convention) et celle inhérente à la résilience à long terme des fonds marins qui est liée aux conclusions de l'étude d'impact.

En tout état des causes, les notifications aux usagers de la mer seront encadrées par la Préfecture Maritime.

Sur la question de l'évaluation de l'incidence du projet sur l'activité de pêche professionnelle, M. DEGRACE indique qu'une demande sera effectuée auprès du CRPMEM pour la réalisation d'une étude VALPENA avec indicateurs de dépendance. Cette étude aura vocation à agrémente l'étude d'impact du projet.

Les conventions discutées préalablement ont vocation à couvrir les phases campagne d'études et travaux et non la phase exploitation, dont les effets seront évalués dans l'étude d'impact.

M. BARBER indique que suite à la phase travaux, une phase de suivi de l'installation sera engagée pour évaluer les impacts et contrôler ce qui aura été évalué pendant l'étude d'impact, et le cas échéant prévoir de nouvelles mesures. Il propose que le dialogue soit maintenu avec les représentants de la pêche pendant cette phase également.

M. BARBER demande s'il paraît nécessaire de rencontrer d'autres organisations de représentants de pêcheurs (Belges, Port de Boulogne, Port de Calais).

Les représentants des pêcheurs répondent par la négative, les trois entités CDPMEM, CRPMEM et CMDK sont les bons représentants pour couvrir toute la flottille et assurer la bonne communication et transmission des informations.

M. BARBER précise que la décision d'investissement n'interviendra qu'en début 2021, en raison d'un retard dû à des aspects commerciaux et de réglementation.

CONCLUSION

L'équipe du projet remercie les interlocuteurs pour le temps accordé, et donne rendez-vous au mois de janvier-février 2019 pour une nouvelle rencontre.

Par téléphone :
☎ 03 28 23 52 13

Par mail :
✉ info@gridlinkinterconnector.com

Plus d'infos sur
🌐 www.gridlinkinterconnector.com